



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 28/01/2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Organisation des élections municipales complémentaires à Les Mars

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2022, Madame Virginie Darpheuille, Préfète de la Creuse, vous informe que des élections municipales complémentaires seront organisées dans la commune de Les Mars, en raison de la vacance d'un siège de conseiller municipal. Le premier tour se déroulera le dimanche 20 février 2022 et l'éventuel second tour est prévu le dimanche 27 février 2022.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la sous-préfecture d'Aubusson aux jours et horaires suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- lundi 31 janvier 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mardi 1<sup>er</sup> février 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Dans l'hypothèse d'un second tour, les déclarations de candidature seront à déposer :

- lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mardi 22 février 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle

 [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse